



Le 8 août 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N5

**Objet: Prise de position en vue du maintien du service postal public et universel**

Madame,  
Monsieur,

Veuillez recevoir la résolution ci-jointe en lien avec l'objet ci-haut décrit exprimant la prise de position des conseillers municipaux de la localité de Rapide-Danseur, en Abitibi-Ouest.

Nous vous adressons nos sincères salutations.

Mona Cyr  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière par intérim

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Rapide-Danseur

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait de la première séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 7 juillet 2008, à 19h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assistaient le maire M. Gaston Gadoury, les conseillères Mesdames Chantal Mireault, Darquise Blais, Aline Bolduc, Pauline Lamont et Diane Béland ainsi que le conseiller M. Fernand St Cyr, formant quorum sous la présidence du maire, M. Gaston Gadoury. Mme Mona Cyr, directrice générale par intérim, était présente.

**Résolution n° R08-07-149 :**

**PRISE DE POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR EN VUE DU MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur vient d'être informée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes de ce qui se passe dans le dossier du service postal;

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal par la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

il est proposé par M. Fernand St-Cyr, appuyé de Mme Aline Bolduc et unanimement résolu

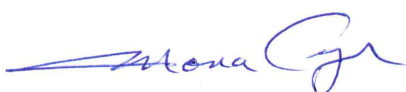
QUE la Municipalité de Rapide-Danseur fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté.

Copie certifiée conforme

Donnée à Rapide Danseur

Ce 8 août 2008



Mona Cyr  
DG et secrétaire-trésorière par intérim